

<b>Zeitschrift:</b>	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
<b>Herausgeber:</b>	Comité central de la Croix-Rouge
<b>Band:</b>	29 (1921)
<b>Heft:</b>	1
<b>Rubrik:</b>	Assemblée générale de l'Alliance suisse des gardes-malades le 12 décembre 1920, à Olten

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

infirmier sont subventionnées par la Confédération à raison de 6000 fr. par an; une maison reçoit 3000 et la dernière venue touche 2000 fr. Le taux de ces subventions est maintenu.

Le secrétaire général annonce un don de 5000 fr. de la Société d'aluminium de Neuhausen.

La Direction décide que le prix d'abonnement aux *Blätter für Krankenpflege*, de 3 fr. jusqu'ici, sera porté à 3 fr. 50.

La seconde partie de la séance est remplie par les communications très intéressantes du Dr Scherz, adjoint, du colonel Wildbolz et du lieutenant-colonel de

Marval, tous deux délégués du Comité international auprès des sections suisses en ce qui concerne l'organisation de la collecte et le recrutement de nouveaux membres.

Nos lecteurs trouveront ailleurs des renseignements à ce sujet.

Bien des difficultés ont déjà été applanies; chaque section procédera selon ses habitudes, mais une certaine uniformité sera obtenue cependant, et l'on peut espérer que la collecte sera terminée pendant le mois de février dans la plupart des cantons.

## Assemblée générale de l'Alliance suisse des gardes-malades le 12 décembre 1920, à Olten

Quarante et un délégués et plusieurs autres membres de l'Alliance se sont rencontrés à Olten lors de l'assemblée générale pour entendre avec intérêt le rapport présidentiel sur l'exercice écoulé. Le Dr Ischer, président, constate avec plaisir la marche progressive des six sections; leurs membres sont actuellement au nombre de près de 1400, se répartissant comme suit:

Bâle compte 121 et 36 membres dans ses deux sections; Berne 326; Neuchâtel 108; Zurich 726 et Genève qui vient de recevoir 48 nouvelles recrues, en compte environ 100.

Le rapport signale la marche normale du Home et Bureau de placement de Davos dont les recettes ont atteint 27,000 fr. et les dépenses 25,000 fr. Une dizaine de sœurs sont occupées dans cette station où le séjour leur fait du bien; quelques-unes sont des convalescentes.

La caisse de secours a passé de 6000 fr. à 27,300 fr. environ, grâce à des dons

divers. Chaque section tient à honneur d'y verser quelque chose chaque année, et plusieurs sœurs y ont intéressé des clients dont quelques-uns ont fait des versements généreux.

Les examens qui ont eu lieu à Berne et à Zurich au printemps et en automne sont le crible au travers duquel seuls les bons éléments peuvent passer avant d'entrer dans une des sections. Il y a eu 54 candidats, dont 45 ont passé l'examen avec succès en 1919.

Les comptes, avec 4400 fr. aux recettes et 2000 fr. aux dépenses, laissent un bénéfice de 2400 fr. dont 1000 fr. sont immédiatement attribués à la caisse de secours. Les comptes de l'atelier des costumes présentent environ 20,000 fr. aux dépenses comme aux recettes.

En ce qui concerne le port de l'insigne de l'Alliance, il est décidé que — sur le costume — cet insigne doit être porté; si une sœur est diplômée d'une de nos écoles d'infirmières, elle peut porter simultané-

ment l'insigne de l'école et celui de l'Alliance; pas d'insigne sur le costume civil. L'acquisition de l'insigne en argent est obligatoire pour tout nouveau membre, mais les sections peuvent en recouvrer le prix par à comptes durant la première année.

Un thé charmant au cours duquel M<sup>me</sup> Schneider a remercié le président et lui a offert un portrait de M<sup>le</sup> D<sup>r</sup> Heer, a été servi ensuite, de sorte que l'assemblée s'est terminée en une joyeuse agape.

## Infirmière et chirurgie

Sous ce titre, le D<sup>r</sup> Charles Krafft, de Lausanne, a publié le travail qu'il a présenté au Congrès français de chirurgie en 1919. Nous sommes heureux d'en donner un extrait:

Il fut un temps où le succès d'une intervention chirurgicale paraissait dépendre seulement de la science et de l'habileté de l'opérateur; qu'on se souvienne des désarticulations de hanche, faites en quelques minutes et des opérations d'avant la période antiseptique, pour lesquelles l'adresse, le sang-froid du chirurgien, en diminuant le nombre des manipulations, augmentait les chances de guérison.

Pendant une décade ou deux, l'intervention rapide fut quelque peu négligée — le grand Kocher en est un exemple — parce que l'antisepsie semblait permettre une opération méticuleuse à l'excès, par conséquent lente. Ce fut le mérite de Doyen de remettre en honneur l'intervention courte, laquelle correspondait à la méthode aseptique, après que l'on eut reconnu le désavantage et le danger des antiseptiques trop largement employés.

Mais l'existence reconnue des microbes, en diminuant la responsabilité individuelle et *unique* du chirurgien, étend cette responsabilité sur le matériel de suture, sur les instruments, sur le pansement, et.... sur les *aides*.... Or, parmi ces accessoires, l'infirmière occupe certainement une place importante. On a été même jusqu'à dire que le remplacement, dans un hôpital, de la garde d'opérations amenait une pertur-

bation plus grande que le changement du chirurgien.

### *Sœurs de charité.*

Durant plusieurs siècles, les églises (et l'église catholique en particulier) ont préparé dans les couvents des aides admirables pour les médecins comme pour les malades, des consolatrices pleines d'espérance et de foi pour les souffrants, les affligés, les agonisants de toutes conditions: abnégation, dévouement, pureté, piété, ces qualités essentielles et seules exigées alors, ont été développées, cultivées dans des institutions qui, à juste titre, ont fait l'admiration de tous, grâce à leur désintéressement vis-à-vis de la clientèle des malheureux.

L'immortel Pasteur est alors survenu et ses découvertes ont transformé les exigences légitimes des médecins vis-à-vis de leurs aides; le dévouement, l'oubli de soi des sœurs de charité (catholiques ou protestantes), ne suffisaient plus, une préparation technique devenait indispensable. La « sœur de charité » devait se transformer en « garde-malade professionnelle ». Chacun ne l'a pas compris dès l'abord, de là des malentendus, des incompréhensions, des suspicions et de fâcheux conflits. Le chirurgien, mécontent à bon droit du manque de préparation spéciale de son personnel, était taxé d'antoclérical, et les « maisons mères », inquiètes à tort de l'intrusion de la science médicale dans leurs